



ENGAGEMENTS

DES VENEURS

LES VENEURS, ACTEURS RESPONSABLES DE LA RURALITÉ

Depuis plusieurs années, la chasse à courre s'est saisie de nombreux sujets de société auxquels elle est intimement associée. Elle porte des valeurs et des pratiques honorables. Elle coopère, au sein de la ruralité, avec de nombreuses activités professionnelles et associatives liées à l'usage et à la protection de la nature. Acteurs de la ruralité, les veneurs y interviennent de quatre façons :

Le partage de l'espace rural de façon harmonieuse :

l'ancrage des équipages dans la vie locale garantit les bonnes relations avec les riverains des territoires de chasse. Leur accueil régulier aux journées de chasse crée un lien social fort dans les campagnes. Un contact permanent est par ailleurs entretenu avec les autorités locales et départementales. La chasse à courre a toute sa place dans les espaces naturels ; elle y cohabite en toute sécurité avec les autres usagers.

La protection de la biodiversité :

par la participation à la régulation de la faune sauvage (comptages et prélèvements), comme à des opérations « forêt propre ». Implication dans la création de bio corridors favorisant la libre circulation de la faune sauvage, dans la création de garennes artificielles ou dans des partenariats avec l'Office français de la biodiversité.

Le respect des animaux :

- * Par la loyauté de l'acte de chasse : la charte de la vènerie précise la conduite à tenir, afin de garantir l'intégrité de la confrontation entre la meute et l'animal sauvage chassé conformément aux règles de la nature, en excluant notamment toute technologie.
- * Par la bientraitance des chiens et chevaux : les veneurs promeuvent une éthique encadrant l'élevage et l'activité de leurs 30 000 chiens et 7 000 chevaux par des programmes de formation continue ; des chartes établies avec les autorités nationales canines et équines définissent clairement les critères en termes de bientraitance.

La transmission d'un patrimoine culturel ouvert à tous :

la vènerie a inspiré et inspire encore les artistes : littérature, peinture, sculpture, musique, architecture. La chasse à courre appartient au patrimoine historique et culturel de la France ; les veneurs ont à cœur de la faire connaître (musées, fêtes de la chasse), de la transmettre et de l'enrichir.

Acteurs responsables de la ruralité, les veneurs s'engagent à trois niveaux que nous souhaitons réciproques :

1. Le respect de toutes les activités professionnelles et associatives trouvant place dans l'espace rural, dans la mesure où elles sont conformes à la législation ainsi que le partage des engagements de tous les acteurs impliqués dans la valorisation de l'espace naturel ;
2. Le refus de toute forme de violence ou d'intimidation contre les libertés ;
3. La concertation et le dialogue permanents à l'échelle territoriale dans le cadre du débat public et politique.

Conscients de la nécessité d'une cohabitation harmonieuse au sein de l'espace rural, les veneurs veulent engager une coopération avec les élus, les associations locales d'usagers de la nature, les partenaires des activités agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de loisirs.